



ECHOS

DE

HELLEVILLE

N° 3.	« La vie d'une Commune »
---------------------	--

Edition Bollut Jean Michel

ANIMATIONS PASSEES

Poule au pot du comité des parents d'élèves le 25 Novembre 1995

Illumination du bourg, Noël des enfants, galette des rois par le comité des fêtes.

ANIMATIONS A VENIR

Dimanche 24 mars loto à la salle de Benoistville organisé par le comité des fêtes.

COMITE DES FETES

Comme chaque année, Helleville a pris un petit air de fête pour la fin d'année avec l'illumination de l'église et la pose de deux sapins., par le comité des fêtes.

Certains aimeraient voir un peu plus de ces sapins, mais le budget alloué par le comité des fêtes pour les fêtes de fin d'année est restreint puisqu'il provient en partie des recettes du repas champêtre du mois d'août.

Le 17 décembre 1995, tous les enfants de Helleville âgés de moins de 12 ans ont pu aussi fêter Noël. Ils étaient environ 45 à aller voir « Casper, le petit fantôme » au cinéma Trianon de Valognes.

Au retour, un petit goûter les attendait: pain au chocolat, clémentines, bonbons.



Malgré le peu d'intérêt qu'elle suscite, l'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le samedi 03 février 1996 à 20h30.

Après un bref rappel des activités de 1995, H. Bouchard a présenté le rapport financier tout à fait satisfaisant.

Peu de changements ont été apportés parmi les membres:

- C. BOLLUT (présidente)
- B. DUCHENNE (secrétaire)
- H. BOUCHARD (trésorier)
- J.M BOLLUT
- L. BONNEMAINS
- N. BONNEMAINS
- A. DOUESNARD
- J. DUCHENNE
- A. LETERRIER
- M. SIMON
- P. VIGIER

Les membres du comité ont ensuite déterminé le calendrier des manifestations pour 1996, vous pouvez donc déjà prendre note:

- | | | |
|--------------|----------------------|----------------------|
| - 24 mars | :loto | salle de Benoitville |
| - 25 août | :repas champêtre | terrain communal |
| - 19 octobre | :soirée poule au pot | |
| -décembre | :noël des enfants | |

Le lendemain 04 février, tous les Hellevillais étaient invités à tirer les rois. 75 personnes se sont retrouvées à la salle de Benoitville dans une ambiance chaleureuse où chacun a pu discuter, chanter et s'amuser.



N'oubliez donc pas de réserver dès maintenant le dimanche 24 mars afin de venir jouer au loto avec nous à 14h00 à la salle de Benoitville (Premier prix: une mini chaîne).

ASSOCIATION « LES P'TITS CRACKS »

Depuis le 10 janvier, les enfants des écoles de Helleville et Héauville peuvent occuper leurs mercredi après midi grâce à l'association « les p'tits Cracks ».

Cette association ne voulant pas se présenter elle même, je vais vous en dire quelques mots.

A priori, sa création aurait été fortement conseillée par l'inspecteur d'académie afin de sauvegarder l'école et pour favoriser l'éveil des enfants par des activités diverses (gym, danse, bricolage, lecture ...etc). Afin de se mettre en route l'association a reçu une subvention de la mairie de 1400 frs (voir bulletin N°2). Une salle du presbytère devait servir d'accueil mais il s'est vite avéré que les locaux étaient trop humides l'accueil se fait donc à l'école et à la cantine.

Saluons au passage l'équipe de bénévoles qui tous les mercredi après midi s'occupe pour la plus grande joie de nos enfants, d'une cinquantaine de gamins

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Helleville s'est réuni le 22 décembre 1995 à 16 h 30 sous la présidence de Mr Pierre Hainneville.

Etaient présents : Mr Mauger , Mm Baudoin, Mm Dudit, Mr Vigier, Melle Simon, Mm Duchenne, Mr Levavasseur, Mr Travert, Mr Jourdan.

Numèris : Le CM est informé que France Tèlècom propose l'opération Numèrues, c'est à dire indication des lieux dits et numérotation de chaque habitation de la commune. France tèlècom prend en charge la fourniture des plaques d'indication des dits et des plaques de numérotation. A charge de la commune d'établir le plan, de fournir poteaux, ciment ect... et d'effectuer la pose.

Le CM donne un avis favorable.

Ruine la folie : Un habitant de la Folie a signalé au maire que des pierres de l'immeuble situé sur la parcelle section A numéro 344 menacent de tomber. Le maire et l'adjoint vont se rendre sur les lieux.

Presbytère : Le CM est informé, le dossier est à l'étude les devis sont en cours de réalisation.

Raticide : Comme les années précédentes, le cm décide de commander 30 Kg d'appâts pour les rats et 30 Kg d'appâts pour les souris.

Virement de crédits : Vu, sa délibération en date du 16 octobre 1995, attribuant une subvention de 1400 frs à l'association « les p'tits cracks » le CM décide le virement de crédit suivants au budget de l'exercice 1995 du compte 669, dépenses imprévues au compte 657 subventions pour la somme de 1400 frs

Délégués tourisme : Mr Henri Mauger et Melle Marie Simon sont délégués pour représenter notre commune au sein de l'office du tourisme du canton des Pieux.

Pèse lettres : La commune étant dans l'obligation d'affranchir tout le courrier à compter du 1er Janvier 1996, le CM décide d'acheter un pèse lettres. Le coût sera d'environ 820 frs T.T.C.

Sens unique chemin du lotissement des Monts CR 1 : Le CM rappelle qu'un arrêté municipal en date du 26 décembre 1989 a mis en place un sens unique au chemin du lotissement des Monts (CR 1). Charge le maire de demander à la gendarmerie des Pieux de bien vouloir faire respecter cet arrêté.

Abris de bus : Le maire est chargé d'envoyer un nouveau courrier au district des pieux afin de rappeler l'urgence de la mise en place d'un abribus au Calvaire.

Répartition du fond départemental de la taxe professionnelle 1995 : Le CM prend connaissance du courrier adressé par Mr le président de la communauté de communes de la région de Porbail dénonçant le projet de répartition de la seconde part du fonds départemental de la taxe professionnelle 1995 qui ne donne satisfaction qu'aux communes où résident au moins 10 salariés COGEMA. Le maire informe le CM qu'il a envoyé un courrier à Mr le président du conseil général manifestant le désaccord de la municipalité de Helleville au mode de répartition. Le CM approuve à l'unanimité ce courrier.

Divers : Mm Legrand a informé le maire qu'à compter du 1 er Janvier 1996 elle ne s'occupera plus de faire sonner les cloches de l'église. Afin de la remercier pour ce service rendu

à Helleville depuis de nombreuses années, le CM charge Mme Baudoin de lui offrir un vase avec des fleurs.

Le conseil Municipal de Helleville s'est réuni le 29 janvier 1996 sous la présidence de Mr Pierre Hainneville.

Etaient présents : Mr Mauger , Mm Baudoin, Mm Duduit, Mr Vigier, Melle Simon, Mm Duchenne, Mr Levavasseur, Mr Travert, Mr Jourdan.

Aménagement d'une mairie dans l'ancien presbytère : Vu, la délibération du CM en date du 22 décembre 1995, approuvant le principe de rénover le rez de chaussée du presbytère en mairie et de laisser le premier et le second étages en attente. Vu, le projet en date de janvier 1996 présenté par la SA D'HLM du Cotentin 16 quai Alexandre III B.P. 131 Cherbourg 50101. Après étude , à l'unanimité des membres présents, Le conseil Municipal :

1° Approuve le projet présenté par la SA d'HLM du Cotentin concernant l'aménagement d'une mairie dans l'ancien presbytère

2° Approuve l'estimation suivante :

- coût	982 890 Frs ttc
- mobilier	70 000 Frs ttc

- **Honoraires de Mr SALLEY, architecte ayant effectué la 1 ère étude et imprévus**

57 110 Frs ttc

1110 000 Frs ttc

3° Accepte le plan de financement suivant :

-Autofinancement	240 000 Frs
-Subvention District des Pieux	200 000 Frs
-Subvention DGE	200 000 Frs
-Emprunt relais TVA	170 000 Frs
-Emprunt	300 000 Frs

Total	1 110 000 Frs
-------	---------------

(Imprévus ???) X Frs

4° Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat auprès de Mr le Préfet de la Manche dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

5° Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de Mr le président du district des Pieux dans le cadre de l'aide au maintien du patrimoine.

6° atteste que les travaux seront réalisés et que les entreprises seront payées par la commune.

7° Désigne les personnes suivantes comme membres de la commission d'appel d'offres
Mr Pierre Hainneville, Maire

délégués titulaires : 3

Mr Henri Mauger, adjoint

Mm Genevieve Baudoin, adjoint

Mr Patrick Vigier

Mr Fichet, Percepteur de les Pieux

Mr le Représentant de contrôle des Prix

délégués suppléants : 3

Mm Hélène Duchesne

Mr Hubert Levavasseur

Mr Rémi Jourdan

Creusements des fosses : Considérant que l'employé communal, Mr Dorange ne travaille plus que pour la commune de Helleville depuis le 1 er janvier 1996 et est donc depuis cette date affilié au régime général de sécurité sociale car il effectue moins de 31 heures 30 par semaine, Considérant que pour les raisons énoncées ci dessus, des cotisations ouvrières et patronales seront dorénavant à payer sur les creusements de fosses, le CM étudie les tarifs des creusements de fosses fixés par délibération du CM le 10 juillet 1995. Ce problème sera revu lors d'une prochaine réunion du CM.

Rpi Héauville Helleville : Le maire fait part au CM qu'une réunion d'information est organisée au niveau cantonal par Mr Pinson, Inspecteur d'académie, le 30 janvier prochain concernant les mesures de carte scolaire envisagée sur le canton des Pieux

Eglise : Le CM décide de refaire la peinture de la nef côté est après avoir rebouché les trous. Les travaux seront effectués par le conseil municipal et l'employé communal.

Le conseil Municipal de Helleville s'est réuni le 08 février 1996 sous la présidence de Mr Pierre Hainneville.

Etaient présents : Mr Mauger , Mm Baudoin, Mm Dudit, Mr Vigier, Melle Simon, Mm Duchenne, Mr Levavasseur, Mr Travert, Mr Jourdan.

secrétaire de Séance : Mr Patrick Vigier

RPI Héauville Helleville : Lecture de la lettre de Mr Ringard concernant une suppression de poste au RPI. Une réponse sera faite avant le 22 février 1996 pour exprimer notre incompréhension suite à ce qu'il nous avait dit (garder les 4 classes durant 3 ans à partir de l'année 94 - 95) et notre désaccord sur le projet.

France Telecom : Numérotation et nomination des lieux dits et hameaux de toutes la commune (Numérués). Un contact avec Mr Lemenand de France Telecom devra être pris pour un rendez vous afin d'établir les modalités affairant à ce projet.

Messieur Levavasseur et Vigier Madame Duchenne sont chargés d'élaborer ce dossier.

Travaux DDE : Refaire les peintures de sol suivantes : -Passage Piéton
-Stop route des Monts -signalisation Danger Ecole -Enrobé à froid :Néant

Ecole : Un article est paru afin d'interdire l'accès de la cours de l'école aux enfants en dehors des heures ouvrables. Une chaîne et un cadenas avec 5 clefs a été donné aux institutrices afin de condamner le portail pendant les heures de fermeture.

Eglise : Le chapeau de la statue en plâtre de St Louis dans l'église menace de tomber. Celui-ci a été étagé. Mr Maurouard, le tailleur de pierre a estimé les travaux à environ 6000 Frs. Le CM sollicite une subvention auprès du conseil Général. Des travaux de nettoyage et mise en peinture des murs de la nef de l'église débuteront le samedi 10 février 1996 et seront effectués par l'employé communal ainsi que les conseillers municipaux.

Busage « route de diélette » face au cimetière : Considérant qu'il n'existe pas de trottoir à cet endroit et que le fossé est important, afin d'avoir un passage pour piéton le long de cette route, pour permettre aux enfants et personnes de se rendre à l'école en toute sécurité, le CM décide de buser le fossé et de le remblayer.

Buse « route du lotissement » : Des buses étant en train de s'affaisser à l'entrée de la route du lotissement, le CM charge le maire de demander au district des Pieux de les remettre en état lors des travaux de réfection de la route.

Divers : En cours de séance, le maire a demandé de se former en comité secret. Après avoir voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la formation du conseil municipal à huit clos.

Le thème étaient le dossier presbytère et principalement le coût global du projet. Vu, le montant demandé, il a été décidé de revoir Mr Godefroy de la SA d'HLM afin d'avoir de plus amples renseignements.

HELLEVILLE, DEMOCRATIE ?

L'affichage en mairie stipule que la réunion du conseil municipal, en date du 08 février 1996, est publique .

Moment de travaux Presbytère : Quel n'est pas mon étonnement : sur demande de Mr le maire, approuvé par la majorité du conseil municipal, la séance se transforme en huis clos . Je dérange !!!

Le huis clos peut être demandé lorsque l'intérêt privé est en opposition avec l'intérêt communal et doit rester exceptionnel (circulaire du 28 septembre 1995 de Mr le Préfet de la Manche)

L'investissement prévu, pour la rénovation de cette bâtisse, reste l'affaire des Hellevillais. Le référendum est une marque de courage.

La démocratie veut que **chacun soit concerné par cette charge fiscale.**

La démocratie veut que la transparence soit sans faille.

Le bulletin **Les Echos de Helleville** raconte le déroulement des réunions du conseil Municipal, ces pauvres échos sont-ils si indiscrets ?

La législation condamne les abus de formations en comité secret pour empêcher des surprises désagréables à des administrés qui, malheureusement, sont souvent victimes de la confiance qu'ils ont accordée par l'intermédiaire de l'urne.

Il serait bon, je pense, de revoir la copie.

Une mairie, si belle soit-elle, n'est rien sans la valeur de ses habitants occasionnels.

BOLLUT Jean-Michel

APPRENTIS CHEZ UN ARTISAN DE LA COMMUNE

Deux jeunes apprentis sur les trois que compte l'entreprise M.B.H sont de la commune. Ils parlent de leur apprentissage:

Nicolas Bonnemains, Emmanuel Sauvey, vous êtes apprentis menuisiers, comment se déroule cet apprentissage?

Nous sommes en première année de C.A.P au C.F.A de Coutances, collège qui forme les métiers du bâtiment: menuisier, maçon, couvreur, etc... Le cycle est de trois semaines en entreprise et une semaine au collège.

En entreprise suivez vous les chantiers?

Nous accompagnons un ouvrier qualifié sur les différents chantiers qui nous guide et nous montre les techniques et petites astuces du travail.

Vous trouvez vous ensemble dans l'entreprise?

Rarement, car nous n'allons jamais à l'école ensemble, il y a toujours un apprenti qui reste en entreprise.

POURQUOI ?

Pourquoi une commune à plus gros budget que celui de Helleville décide de construire une Mairie neuve au lieu de rénover sons presbytère et estime que le coût du neuf est moindre qu'une rénovation avec des frais d'entretien permanent.

GROSVILLE vendredi 1^{er} décembre 1995/Page 11

Une nouvelle mairie

Depuis quelques jours, la nouvelle mairie située sur la place de l'église a ouvert ses portes à ses administrés. Un très beau bâtiment clair et spacieux d'une parfaite réussite.



Une remarquable réalisation.

Il aura fallu à peine dix mois de travaux pour voir s'élever la nouvelle mairie. Pourtant ce projet n'a pas été sans poser de nombreuses questions aux élus. Grosville avait-elle besoin d'une nouvelle mairie ? Fallait-il construire du neuf ou l'implanter dans l'ancien presbytère ? La commune pouvait-elle supporter cet investissement. Une chose était sûre, la réhabilitation du presbytère aurait été d'un coût beaucoup trop élevé. Il fut donc décidé de construire sur le parking de l'église une belle bâtisse de caractère.

L'étude fût confiée à l'architecte M. Quellier.

Une mairie très fonctionnelle avec au rez-de-chaussée, un accueil chaleureux, le bureau de M. le maire, celui des adjoints, une très grande salle de conseil et une salle pour les archives.

Au sous-sol ont été aménagées des salles mises à la disposition des associations. Le coût de cette superbe réalisation s'est élevé à 1,3 MF. Des subventions ont été allouées à la commune notamment du district (200.000 F), de l'Etat (270.000 F), du Ministère de l'Intérieur

(90.000 F). L'autofinancement de la commune 90.000 F votés au budget supplémentaire et 165.000 F votés au budget primitif.

Un emprunt de 500.000 F a été réalisé.

Un projet qui a pu être réalisé sans augmentation des impôts locaux, l'autofinancement provenant en grande partie du versement du fond départemental de la taxe professionnelle par la Cogéma et de celui de l'imposition sur les pylônes implantés sur le territoire de la commune.

Ce bulletin est ouvert à tous , Donnez moi vos suggestions, critiques etc..